

Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Rouen, le 11 juin 2020

Mission régionale d'autorité environnementale de Normandie

Affaire suivie par : Corinne ETAIX

Tel: 01 40 61 79 29

Courriel: corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bourg-Achard (Eure) dans le cadre d'une déclaration de projet pour la création du campus-lycée innovant international normand numérique

Décision de la mission régionale d'autorité environnementale dans le cadre d'un recours gracieux

Monsieur le Président,

Par courrier du 15 avril 2020, reçu le 4 mai 2020, vous avez déposé un recours gracieux aux fins de révision de la décision du 20 février 2020 de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie soumettant à évaluation environnementale le projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de Bourg-Achard dans le cadre d'une déclaration de projet pour la création du campus-lycée innovant international normand numérique.

Compte-tenu des éléments complémentaires que vous avez portés à sa connaissance dans votre saisine du 15 avril 2020, je vous informe que la MRAe a décidé, lors de sa séance collégiale du 11 juin 2020, de donner une suite favorable à votre recours.

Cette nouvelle décision est mise en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie (MRAe) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la mission régionale d'autorité environnementale

Corinne ETAIX

Communauté de communes Roumois Seine A l'attention de Monsieur le Président 666 rue Adolphe Coquelin BP3 27310 BOURG-ACHARD

Copie à : - Préfecture de l'Eure

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure